



**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à l'Édifice Claude-Béchar, 235, rue Rochette, à Saint-Pascal, le 21 janvier 2026 à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant de Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Rémi Faucher, vice-président, conseiller municipal et représentant de Rivière-Ouelle
Madame Nancy St-Pierre, mairesse et représentante de Saint-Joseph-de-Kamouraska
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante de Saint-Pacôme
Monsieur Alain Potvin, conseiller municipal et substitut de Saint-Pascal
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant de Saint-Germain-de-Kamouraska
Monsieur Jean Dubé, conseiller municipal et substitut de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie
Monsieur Mario Pelletier, conseiller municipal et représentant de Kamouraska
Madame Chantale Parenteau, mairesse et substitut de Saint-André-de-Kamouraska
Monsieur Alain Castonguay, conseiller municipal et représentant de Saint-Philippe-de-Néri
Madame Julie Nadeau, conseillère municipale et représentante de Saint-Bruno-de-Kamouraska
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante de Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Madame Julie St-Pierre, conseiller municipal et substitut pour la municipalité de Mont-Carmel
Madame Nancy Dubé, préfète et représentante pour les T.N.O. (MRC de Kamouraska)

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont absents :
Aucune absence

Sont également présents :
Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier
Madame Anne-Marie Beaudoin, adjointe
Monsieur Vincent Bérubé, maire de Ville La Pocatière

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. L'assemblée est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Annie Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

1.01.26

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2025
4. Approbation – Salaires, dépenses incompressibles et comptes à payer de décembre 2025
5. Rapport budgétaire au 31 décembre 2025
6. Collecte des plastiques agricoles
7. Suivi Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

8. Signaturé de l'entente finale Éco Entreprises Québec (ÉEQ)
9. Entente de prêt à usage - Écocentre de La Pocatière
10. Rapport d'inspection 64, route 230 Saint-Pascal – Pierre-Luc Caron
11. Journée de formation et de visite sous la thématique de la GMR
12. Rapport du directeur général et greffier-trésorier
13. Suivi des travaux des comités
 - 13.1 Ressources humaines – Embauche Gilles Lizotte
14. Date et lieu de la prochaine assemblée
15. Autres sujets
 - 15.1. Intégration de Saint-Alexandre-de-Kamouraska à la Régie
 - 15.2. Quote-part
 - 15.3. Calendrier de collecte électronique
 - 15.4. Achat des conteneurs
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par M^{me} Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

2.01.26

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2025.

4. APPROBATION – SALAIRES, INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2025

Les documents pertinents ont été transmis aux administrateurs dans les délais prescrits. Ils seront insérés avec le présent procès-verbal au Livre des procès-verbaux de la Régie.

Il est proposé par M. Alain Castonguay et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

3.01.26

D'APPROUVER le paiement des salaires (paies 32 à 34) pour un montant de 36 386,74 \$, des dépenses incompressibles pour un montant de 4 781,36 \$ et des comptes à payer pour un montant de 389 395,54 \$.

Ces sommes représentent un grand total de 430 563,64 \$ pour le mois de décembre 2025.

5. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Les membres du conseil d'administration ont reçu, dans le délai prescrit, un rapport budgétaire au 31 décembre 2025.

M. Masson présente les principaux écarts entre les prévisions budgétaires et les résultats réels. Il informe le conseil que l'exercice financier se solde par un excédent, malgré certains dépassements de postes compensés par des économies à d'autres postes. Il précise que ces résultats sont préliminaires et qu'ils devront être confirmés lors de l'audit.

L'audit de fin d'année sera présenté par la firme Mallette lors d'une séance ultérieure.

La préfète, M^{me} Nancy Dubé, félicite la Régie pour les résultats financiers et indique que le conseil de la MRC sera informé de ce bilan positif.

6. COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT le taux de participation satisfaisant des producteurs, avec un taux d'inscription d'environ 60 %;

CONSIDÉRANT la révision du budget du projet, tenant compte des inscriptions reçues, laquelle permet l'ajustement du nombre de routes de collecte à trois (3) plutôt qu'à quatre (4), tout en maintenant un coût annuel de 600 \$ par adresse pour douze (12) collectes;

CONSIDÉRANT que la facturation aux municipalités sera établie en fonction du nombre réel de producteurs participants à la collecte;

CONSIDÉRANT que la facturation tiendra également compte du nombre réel de collectes effectuées au cours de l'année, selon un calcul au prorata en fonction de la date de début du service;

Il est proposé par M. Alain Castonguay et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents :

4.01.26

DE METTRE EN PLACE la collecte des plastiques agricoles à la ferme selon le plan et le budget proposés;

DE COMMANDER les conteneurs auprès du fournisseur JM Chantal;

D'AUTORISER M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

7. SUIVI ÉCO ENTREPRISES QUEBEC (ÉEQ)

M. Masson présente les éléments obligatoires à venir, soit la mise à jour des unités d'occupation et la mise en place un plan de réduction de la contamination.

M. Masson participera à un comité de proximité mis en place par Éco Entreprises Québec, le 27 janvier 2026 prochain, conformément aux dispositions du Règlement sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r. 46.01 (le « Règlement »).

8. SIGNATURE DE L'ENTENTE FINALE ÉCO ENTREPRISES QUEBEC (ÉEQ)

CONSIDÉRANT que l'entente transmise par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) constitue la suite de la version préliminaire précédemment analysée, intégrant quelques ajustements factuels;

Il est proposé par M^{me} Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

5.01.26

D'APPROUVER la signature de l'entente finale avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ);

D'AUTORISER M. Gilles DesRosiers, président, et M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

9. ENTENTE DE PRÊT A USAGE - ÉCOCENTRE DE LA POCATIERE

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière propose à la Régie une entente sensiblement similaire à celle qui liait auparavant la MRC de Kamouraska et la Ville de La Pocatière relativement à l'exploitation du terrain de l'écocentre de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que les principales modifications à cette entente consistent à en établir la durée à deux (2) ans, afin d'offrir à la Régie une plus grande flexibilité pour s'ajuster à ses orientations et à ses plans de développement à moyen et à long terme, ainsi qu'à munir les parties d'un droit de médiation en cas de litige.

Il est proposé par M. Roger Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

6.01.26

D'ACCEPTER l'entente de prêt à usage pour l'écocentre de La Pocatière, pour une durée de deux (2) ans renouvelable;

D'AUTORISER M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

10. RAPPORT D'INSPECTION 64, ROUTE 230 SAINT-PASCAL – PIERRE-LUC CARON

Étant donné le caractère volumineux du rapport, celui-ci sera analysé par le comité des opérations afin d'évaluer la faisabilité du projet et de formuler une recommandation au prochain conseil d'administration. Comme la CPTAQ est concernée, il est essentiel de solliciter l'avis de l'UPA et d'examiner attentivement le potentiel réel du projet avant d'aller de l'avant.

11. JOURNEE DE FORMATION ET DE VISITE SOUS LA THEMATIQUE DE LA GMR

Une journée d'information est en cours d'organisation pour le 21 mai, à laquelle les membres du conseil, les élus et les membres de la direction des municipalités sont invités.

Il est prévu de tenir, en avant-midi, une formation portant sur divers sujets d'actualité en gestion des matières résiduelles, notamment la tarification incitative. En après-midi, une visite est planifiée aux installations de biométhanisation de la SEMER, au lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-du-Loup ainsi qu'au centre de tri de la Société VIA.

12. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, présente la nouvelle structure du rapport, laquelle est acceptée par les membres du conseil.

13. SUIVI DES TRAVAUX DES COMITÉS

13.1. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE GILLES LIZOTTE

M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, informe le conseil que M. Gilles Lizotte a été engagé à titre de conducteur-opérateur afin d'assurer le remplacement d'un employé en congé de maladie.

Il est proposé par M^{me} Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

7.01.26

DE PROCÉDER, de façon rétroactive au 12 janvier 2026, à l'embauche de M. Gilles Lizotte au poste de conducteur-opérateur au sein de la Régie;

D'AUTORISER M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu le 18 février 2026, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à Saint-Pascal.

15. AUTRES SUJETS

15.1. INTÉGRATION DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA À LA RÉGIE :

M. Anthony Masson sollicite les commentaires des membres quant à l'amorce de discussions avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska en vue d'une éventuelle intégration à la Régie, afin de planifier adéquatement les opérations à long terme, notamment en lien avec le camion dont dispose la municipalité.

Aucun des membres présents ne s'oppose à l'intégration éventuelle de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

15.2. QUOTE-PART

M. Gilles DesRosiers effectue un rappel concernant le premier versement des quotes-parts, exigible depuis le 1er janvier et déjà approuvé par les conseils municipaux à l'automne; certaines municipalités n'ont toujours pas effectué ce premier paiement.

15.3. CALENDRIER DE COLLECTE ÉLECTRONIQUE :

M^{me} Julie Nadeau informe les membres que les heures d'ouverture du conseil municipal n'apparaissent pas correctement dans la version électronique du calendrier de collecte. M^{me} Nadeau invite chacun à vérifier l'exactitude de l'information dans sa propre version. M. Masson indique qu'un suivi a été effectué auprès du fournisseur de services afin de corriger les calendriers.

15.4. ACHAT DES CONTENEURS :

M. Rémi Faucher informe les membres du conseil que les municipalités devront rembourser rapidement les frais engagés pour l'achat groupé de conteneurs servant à la collecte des plastiques agricoles. La Régie n'a pas à supporter cette dépense, puisqu'elle agit uniquement à titre de facilitatrice dans ce dossier.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M^{me} Annie Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

8.01.26

DE LEVER l'assemblée à 21h11



Gilles DesRosiers
Président



Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.



Gilles DesRosiers, président